



COMMUNE DE FAMARS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/045

Séance du : **mardi 3 octobre 2023**

Présents : Véronique DUPIRE, Joël BRUNET, Hervé MAILLARD, Annie WUILMOT, Jean-Baptiste PAMART, Michèle PREVOT, Marie-Christine VAN GULCK, Leïla CHAVALLE, Pascal DE SAINT VAAST, Valérie LORETTE, Anne-Gaëlle OBOIE, David BOUSSEMART, Anne-Sophie DUPIRE-JOLY.

Absents :

Excusés : Ghislaine LECOT, Philippe QUIEVREUX, Jacques MOREL, Patricia TALBERT, Aurélie FROMONT.

Procuration : Christian DEDISE (procuration à Jean-Baptiste PAMART), Philippe PEPIN (procuration à Marie-Christine VAN GULCK), Laëtitia DELPORTE (procuration à Valérie LORETTE), Sylvain DELCOURT (procuration à Anne-Sophie DUPIRE-JOLY), Jean CAILLIERET (procuration à Véronique DUPIRE).

Le conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2023, s'est assemblé à la salle du Conseil Municipal de Famars, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Membres en exercice : 23

Votants : 18

Présents : 13

Procurations : 5

OBJET : Attributions du marché de voirie

Lors d'une précédente séance, le Conseil municipal de Famars a approuvé le projet de voirie pour l'allée des hêtres, la rue des Marronniers, les rues Henri Harpignies et Raymond Pech, la rue de Maing (entrée), et l'accès de la salle des sports et de l'école.

Les études de conception et de réalisation sont à présent terminées et la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 26 avril 2023, selon la procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 26 mai 2023 pour remettre une offre.

Pour ces lots passés selon la procédure d'appel d'offres, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique intégrant le planning d'exécution pour 50%
- Prix des prestations pour 50%

Pour ces lots, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juin 2023, a choisi l'offre de l'entreprise Les Carrières d'Houdain, dont les propositions sont les suivantes :

Lieu d'intervention	Prix HT	Prix TTC
Allée des Hêtres et rue des Marronniers	39 866.05 €	47 839.26 €
Rue de Maing	30 546.10 €	36 655.32 €
Allée Pech et rue Harpignies	64 415.35 €	77 298.42 €
Salle de Sport	15 172.40 €	18 206,88 €

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 149 998.9 euros HT, soit 179 998,68 euros TTC.

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux de voirie ;
- D'attribuer le marché de travaux de voirie à l'entreprise Les Carrières d'Houdain
- Dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation du marché sont inscrits au budget.

Vu les articles L2121-29, L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'Etat dans le département ; le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de voirie

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies, sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché de travaux de voirie ;
- D'attribuer le marché à l'entreprise Les Carrières d'Houdain ;
- Dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation du marché sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Véronique DUPIRE

Publié sur le site Internet communal le 4 décembre 2023